



12 rue des Sources
10240 Avant les Ramerupt
☎ 03 25 37 67 26
Fax 03 25 37 87 57
<http://www.maires-aube.asso.fr>
maires.ruraux10@wanadoo.fr

JANVIER 2006

Brèves Infos

Lettre d'information destinée aux adhérents

MEILLEURS VŒUX

Traditionnellement en ce début d'année, au nom des membres du bureau de l'AMRA et en mon nom personnel, je vous adresse mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2006.

L'année 2005 se termine avec beaucoup d'incertitudes pour nos communes rurales. Nous devons être très vigilants en 2006 et nous faire entendre encore plus qu'à l'accoutumé s'il le faut. Deux points seront à mes yeux prioritaires :

▪ **Les finances communales :**

Plafonnement de la taxe professionnelle à 3.5 % de la valeur ajoutée des entreprises, allègement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains à usage agricole, autant de mesures contenues dans le projet de loi de finances 2006 qui n'ont rien pour nous rassurer.

Nous devons tous les ans nous adapter face à ces nouvelles réglementations en matière de finances communales, c'est pourquoi nous organisons une réunion sur ce thème le **25 février à Brévonnes**. Nous étudierons également l'évolution de nos ressources sur les quatre dernières années. Une invitation détaillée vous parviendra ultérieurement.

▪ **L'intercommunalité :**

Le ministre délégué aux collectivités locales a adressé aux préfets le 23 novembre dernier, une circulaire leur enjoignant de corriger les périmètres des groupements intercommunaux ou de vérifier l'exercice des compétences transférées. On nous parle également de "fusions et d'élargissements nécessaires à un meilleur fonctionnement".

Les communes qui sont encore indépendantes et les "petites" intercommunalités devront être très vigilantes pour ne pas accepter un périmètre ou une évolution contraire à leurs souhaits.

D'autres sujets seront également abordés tout au long de l'année : les services publics en milieu rural, la responsabilité de l'élu, la dématérialisation des formulaires administratifs etc...

Malgré tous les problèmes évoqués précédemment, que 2006 vous apporte l'énergie et l'enthousiasme pour entreprendre et réussir les actions que vous jugerez utile pour le développement harmonieux de votre collectivité.

Bonne année à toutes et à tous.

Denis MAILIER

➤ **SECRETAIRES DE MAIRIE**

Le travail devenant de plus en plus complexe et diversifié, il serait souhaitable que les secrétaires de Mairie se regroupent pour dialoguer et échanger leurs expériences sur des sujets d'actualité ou sur des thèmes à déterminer.

Pascale Nosley, secrétaire de mairie de Bouilly, est volontaire pour coordonner et animer cette nouvelle association dont la forme resterait à déterminer. Faites remonter l'information aux secrétaires de Mairie et dites-nous si vous êtes intéressé par ce projet.

➤ **VIDE-GRENIERS**

Nous avons interpellé nos députés et sénateurs sur l'évolution de l'organisation des vide-greniers et nous leur avons fait part de notre inquiétude sur la loi du 2 août 2005. Tous nous ont répondu et vu les nombreuses réclamations sur le plan national, le décret d'application pourrait être assoupli. Nous suivons de très près l'évolution de ce dossier.

➤ **VIOLENCES POLICIERES**

L'Association des Maires Ruraux de France, présidée par Gérard Pelletier, maire de Raze (70), condamne les actes de violence commis par des policiers à l'encontre des maires et notamment du maire d'Istres lors d'une manifestation à Marseille le lundi 12 décembre.

Il n'est, en effet, pas admissible de voir les élus de la république, ceints de leur écharpe tricolore, se faire molester par les forces de police. Ces images déplorables contribueront malheureusement à banaliser aux yeux du grand public les actes d'incivilité et d'agression dont sont de plus en plus fréquemment victimes les maires dans l'exercice de leur mandat.

Les maires ruraux de France apportent leur soutien aux élus de Ouest Provence et demandent que ces débordements soient rapidement condamnés par les pouvoirs publics.

➤ **COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Une circulaire du 23 novembre 2005 précise aux préfets les mesures à prendre dans les prochains mois afin de relancer l'intercommunalité. La relance prévue passe par quatre axes : rationalisation des périmètres, définition de l'intérêt communautaire, exercice effectif des compétences transférées et clarification des relations financières entre les EPCI et les communes.

➤ **PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE**

Plusieurs élus s'étant inquiétés du manque de lisibilité de cette législation, la Préfecture vient de préciser le contenu de cette loi.

La loi a rendu le plan communal de sauvegarde obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, ou comprises dans le champ d'application du plan particulier d'intervention. La liste des communes qui ont obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde est jointe à la circulaire.

Pour les communes qui n'ont pas obligation, le maire doit apprécier le bien fondé de ce document pour l'élaborer s'il le juge nécessaire.



